

Renseignements :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 17/05/2018

Horaires

De 13h30 - 17h30

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – salle 101

2 Avenue de Marbotte

21000 DIJON

Intervenant(s)

Monsieur Jérôme LASSERRE Maître de conférences - Université de Strasbourg

1 avocat discutant

Durée

4:00 heures

Spécialisation

Droit du crédit et de la consommation

Niveau :

2/ Perfectionnement 4/ Actualisation

Objectif de la formation :

Faire le point sur les dernières réformes du droit du surendettement et la jurisprudence.

Prérequis : aucun prérequis

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants prérequis

Programme :

I. Evolutions légales et réglementaires du droit du surendettement

II. Jurisprudences notables : 2016, 2017 et 2018

1. Les conditions d'ouverture de la procédure de surendettement
2. Les mesures négociées
3. Les mesures imposées
4. La procédure de rétablissement personnel
5. Le Fichier des incidents de remboursement

A retourner à :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 17/05/2018

Horaires

De 13h30 – 17h30

Durée

4:00 heures

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – salle 101

2 Avenue de Marbotte

21000 DIJON

Niveau

2/ Perfectionnement 4/ Actualisation

Spécialisation

Droit du crédit et de la consommation

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public : 140€

Avocat 2 premières années d'exercice : 100€